



**SESSION INAUGURALE DU COMITE PERMANENT  
DU CONSEIL DES GOUVERNEURS  
POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES**

\*\*\*\*\*

**COMMUNIQUE FINAL**

1. Le Comité permanent du Conseil des gouverneurs de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) pour la mobilisation des ressources s'est réuni, en session inaugurale, à Lomé, République Togolaise, du 4 au 5 novembre 2014, sous la présidence du Pr Kako NUBUKPO, Ministre auprès de la Présidence de la République Togolaise, chargé de la Prospective et de l'Evaluation des Politiques Publiques, Président dudit Comité ;
2. Cinq des six membres du Comité, à savoir la République d'Afrique du Sud, la République du Mali, la République du Nigeria, la République du Sénégal et la République Togolaise ont pris part à la rencontre de Lomé. La République du Rwanda, sixième membre du Comité, n'a pas été représentée à cette session inaugurale ;
3. Plusieurs personnalités ont honoré de leur présence la cérémonie d'ouverture de la réunion. Il s'agit notamment de : M. Eliott OHIN, Ministre des réformes administratives et de la modernisation de l'Etat ; Mr. Koffi ESAW, Ministre de la Justice ; M. Christian TRIMUA, Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Justice chargé des relations avec les institutions de la République ; Son Excellence Monsieur Marc FONBAUSTIER, Ambassadeur de France au Togo. Au nombre des autres organisations représentées étaient la Banque africaine de développement, GIZ, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) , l'Agence française de développement ; le Programme des nations unies pour le développement ; la Communauté économiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) ;
4. Les travaux du Comité ont démarré par une allocution introductive du Pr. Emmanuel Nnadozie, Secrétaire exécutif de l'ACBF qui a fait la genèse de la création du Comité, rappelé l'importance de sa mission et souligné la confiance

*Securing Africa's future through Capacity Development  
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités*



unanime placée par les gouverneurs de l'ACBF dans le Togo, lors de leur 23<sup>ème</sup> Session annuelle qui s'est tenue à Dakar, République du Sénégal, en juin 2014, pour en assurer la présidence et mener à bien cette importante mission pour l'Afrique. L'allocution du Secrétaire exécutif a été suivie du discours d'ouverture prononcé par le Pr Kako NUBUKPO, Président du Comité qui, avant de déclarer ouverts les travaux, a rappelé toute l'importance du renforcement des capacités pour les pays africains tous engagés, à des degrés divers, dans le processus de transformation de leurs économies, et le défi majeur que l'Afrique se devait de relever pour jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'effort de renforcement des capacités ;

5. Chaque délégation a ensuite, dans une adresse liminaire, confirmé l'engagement de son pays à faire en sorte que les activités du Comité soient couronnées de succès. A cet égard, les membres du Comité ont recommandé que l'ACBF étende son réseau de partenaires au-delà des donateurs traditionnels, que les pays africains fassent preuve de plus de volonté politique, de régularité et de cohérence dans leur contribution financière à la Fondation, tout en encourageant l'exploration de méthodes novatrices de financement telles que les fonds souverains, la finance carbone, etc. ;

6. Le comité a également reconnu que le Conseil des gouverneurs lui a assigné une tâche difficile en raison de la tension de plus en plus forte sur les ressources convoitées à la fois par les pays et les institutions, ce qui conduit à une professionnalisation accrue de la mobilisation des ressources. Cependant, le Comité a reconnu que de son succès dépend le futur de la Fondation et exhorté les pays africains à faire en sorte que leur croissance, désormais reconnue par tous, se reflète dans le financement de leurs institutions en général et de l'ACBF en particulier ;

7. La présentation faite par le Secrétariat de l'ACBF au Comité a fait ressortir le fait que le financement de l'ACBF est largement dominé par les contributions extérieures depuis la création de la Fondation. La contribution cumulée des pays membres africains n'excède pas 5% des ressources de la Fondation à ce jour. La présentation a également rappelé la relative fatigue qui s'observe chez les partenaires non africains et souligné l'impérieuse nécessité pour les pays africains de prendre le leadership dans le financement de l'ACBF ;



8. La présentation du Secrétariat a également insisté sur l'importance du soutien politique des pays africains crucial pour la continuation et la consolidation de la coopération avec les partenaires multilatéraux et non africains. Elle a enfin proposé un certain nombre d'axes à explorer pour le renforcement des capacités afin de redonner du tonus à la mobilisation des ressources de l'ACBF (Préparation et gestion de projets d'infrastructure ;

Gestion de contrats complexes ; Développement du secteur privé ; Mobilisation des ressources domestiques ; Une industrialisation dans le respect de l'environnement ; De tirer profit des engagements internationaux de l'Afrique avec le reste du monde (G20 et autres) ;

9. Les options proposées ont été bien reçues par le Comité qui a cependant recommandé une harmonisation et le renforcement de la coopération avec les institutions panafricaines opérant déjà dans ces domaines, à commencer par l'Union africaine. Le Comité a également réitéré sa recommandation que l'ACBF recherche de nouveaux partenaires tant au sein des pays africains à revenu intermédiaire, des BRICS et du Moyen Orient que dans les institutions africaines telles que la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et la Banque Ouest africaine de développement (BOAD). Il a également engagé la Fondation à rechercher de nouvelles manières de travailler susceptibles de redonner de l'entrain aux partenaires traditionnels et d'en attirer de nouveaux ;

10. Le Comité a pris acte avec satisfaction du renforcement institutionnel opéré par la Fondation en ce qui concerne la mobilisation des ressources qui est désormais un effort commun de tous les organes de l'institution (Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration et Secrétariat). Il s'est réjoui du bon diagnostic posé par le Secrétariat sur les défis de la mobilisation des ressources, ce qui devrait permettre d'envisager les solutions idoines. Le Comité a salué l'approche thématique proposée pour la mobilisation des ressources tout en demandant à la Fondation d'éviter une trop grande dispersion de ses efforts ;

**11. Le Comité a recommandé une plus grande implication des Chefs d'Etat africains dans la question du financement du renforcement des capacités et la sollicitation de l'un d'entre eux pour porter ce projet auprès de ses pairs et de la communauté internationale. Le Comité a suggéré qu'une note soit préparée à la haute attention de Son Excellence Monsieur Faure Gnassingbé,**



**Président de la République Togolaise, pour solliciter son leadership à cet effet ;**

12. Le Comité a recommandé une communication plus accrue sur les résultats obtenus par l'ACBF à ce jour pour permettre aux Chefs d'Etat et aux donateurs potentiels de mieux comprendre l'importance de la Fondation. Il a également demandé au Secrétariat de communiquer davantage sur les efforts consentis pour restructurer et redynamiser la Fondation et qui ont abouti à une réduction drastique de ses couts de fonctionnement ;

13. Le Comité a encouragé l'ACBF à explorer le renforcement des capacités pour la paix et la sécurité afin de contribuer à maintenir la stabilité, facteur de développement dans les pays africains. Dans la même veine, le Comité a suggéré que l'ACBF explore la possibilité de bénéficier de l'appui des fonds souverains et s'intéresse à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives ;

14. Enfin, le Comité a recommandé que l'ACBF amorce un changement de paradigme en matière de renforcement des capacités afin de cesser d'apparaître comme une institution dirigée par ses donateurs, ce qui lui permettrait de s'ouvrir à de nouvelles sources telles que les BRICS. Le Comité a suggéré que les think tanks et instituts d'analyse de politique appuyés par l'ACBF puissent aider à réfléchir sur ce changement de paradigme ;

15. Abordant la revue de ses termes de référence, le Comité a recommandé que :

- a. les termes de référence soient explicites sur le fait que l'action du Comité s'inscrive dans le long terme avec pour objectif principal le développement du Fonds de dotation de l'ACBF ;
- b. la répartition des rôles soit davantage clarifiée entre le Comité et le Conseil d'administration ;
- c. les couts institutionnels à couvrir par les revenus du Fonds de dotation à moyen terme soient détaillés
- d. le Secrétariat accélère l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources qui guidera les actions du Comité ;



- e. chaque pays membre désigne un officiel de haut niveau qui, auprès du gouverneur, agira comme Point focal pour les activités du Comité
- f. les pays membres du Comité consentent tous les efforts nécessaires pour payer leurs contributions à la Fondation afin de servir d'exemple pour les autres membres ;
- g. le financement des activités du Comité se fasse par des contributions volontaires laissées à l'appréciation de chaque pays ; en attendant ces activités seraient financées autant que possible sur le budget de fonctionnement de l'ACBF jusqu'à ce que les contributions volontaires ou les succès du Comité permettent de les financer ;

16. Ces observations ont été prises en compte dans la version finale des Termes de référence adoptés par le Comité ;

17. Enfin, abordant le dernier point de son ordre du jour, le Comité a élaboré un programme de travail en 12 points comprenant :

- a. L'incitation vigoureuse des pays membres qui ne sont pas à jour à payer leurs contributions, notamment pour tenir les promesses faites aux autres partenaires tels que la Banque mondiale (50% fin 2014 ; 65% fin 2015 et 75% fin 2016);
- b. La négociation avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement afin qu'elles honorent les promesses de contribution faites à la Fondation ;
- c. L'engagement de nouvelles négociations avec les partenaires bilatéraux traditionnels afin de renouer les fils de la coopération ;
- d. La recherche de nouveaux partenaires, y compris le secteur privé ;
- e. L'engagement de consultations avec l'Afrique du Sud pour faciliter l'ouverture sur les autres membres des BRICS et pour en savoir plus sur



le rôle de la Banque des BRICS et de son Bureau régional qui sera abrite par l'Afrique du Sud ;

- f. L'engagement de consultations avec la Commission de l'Union africaine ;
- g. L'élaboration d'un règlement intérieur du Comité ;
- h. L'adoption d'une stratégie de mobilisation des ressources ;
- i. La préparation d'une note technique sur les modalités de financement novateur et notamment la finance carbone ;
- j. L'amélioration de la communication ;
- k. La tenue d'une réunion de travail avec le Conseil d'administration ;
- l. Engagement des pays africains, y compris ceux qui ne sont pas encore contributeurs de l'ACBF ;

18. Le Comité a décidé d'accorder une priorité immédiate aux deux premiers points du programme de travail et renvoyé la mise en œuvre des autres points à partir de janvier 2015 ;

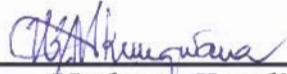
19. Au terme de ses travaux, le Comité rend un vibrant hommage à son Président, Pr Kako NUBUKPO, pour sa parfaite conduite des travaux. Les délégués expriment également toute leur gratitude à Son Excellence Monsieur le Président de la République Togolaise, au gouvernement et au peuple Togolais pour l'accueil chaleureux dont chacun d'entre eux a été l'objet depuis leur arrivée en terre hospitalière du Togo ;

20. La date et le lieu de la prochaine réunion du Comité seront définis par le Président du Comité en liaison avec le Secrétaire exécutif de l'ACBF ;

21. Fait à Lomé le 5 novembre 2014.



Pour la délégation  
de **l'Afrique du Sud**



---

**Madame Nandi MKUNQWANA**  
Directrice des Institutions multilatérales  
africaines au Ministère des Finances,  
représentant le Ministre des Finances  
**Honorable Nhlanhla NENE**



Pour la délégation  
du **Mali**

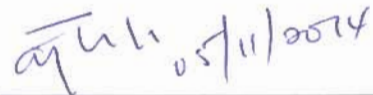
---

**M. Boubacar MACALOU**  
Directeur du CERCAP, représentant le  
Ministre de la Planification, de  
l'Aménagement du Territoire et de la  
Population  
**Cheickna S. A. DIAWARA**

Pour la délégation  
du **Nigeria**

---

**M. Abdulmumuni AJANAH**  
Chef de Service Administratif,  
Représentant la Ministre Coordinatrice de  
l'Economie et Ministre des Finances  
**Honorable Ngozi OKONJO-IWEALA**



Pour la délégation  
du **Sénégal**

---

**M. Cheikh DIOP**  
Inspecteur General des Finances, Chef du  
Bureau de Suivi, Coordonnateur de la  
Cellule de l'Evaluation et de la  
Performance, Représentant le Ministre de  
l'Economie, des Finances et du Plan,  
**M. Amadou BA**



Pour la délégation de **l'ACBF**

---

**Prof. Emmanuel NNADOZIE**  
Secrétaire Exécutif



Pour la délégation du **Togo**

---

**Pr. Kako NUBUKPO**  
Ministre auprès du Président de la  
République chargé de la Prospective et de  
l'Evaluation des Politiques Publiques

*Securing Africa's future through Capacity Development*  
*Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités*

